VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2026
Délibération N°2026-178

VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 29
Conseillers excusés et représentés : 4
Conseillers excusés et non représentés : 2

L'an 2026, le jeudi 29 octobre 2026, à 18h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 23 octobre 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (29) :
Mesdames AUGUY-PERIE Nathalie, BONVALET-YOUNES Sarah, CAYLA Florence, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, MIQUEL Elodie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille, VIDAL Sarah.
Messieurs AUSTRUY Fabien, BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kévin, CORTESE Franck, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, NICOLAS Olivier, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre, TEYSSEDRE Christian.

Conseillers excusés et représentés (4) :

GUY Carine	a donné pouvoir à	SOUCHARD Karine
LUCAS Sophie	a donné pouvoir à	CHAPELLE Pascale
RENIER Laura	a donné pouvoir à	CORTESE Franck
RAMONDENC Brice	a donné pouvoir à	BESSIERE Pierre

Conseillers excusés et non représentés (2) :
BULTEL-HERMENT Monique, MONTEILLET Florian

Secrétaire de séance : Ewan FILOE

DELIBERATION N°2026-178 - Destruction des nids de frelons asiatiques - Dispositif d'aides financières

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° DEL2025160 du 8 décembre 2025 relative au budget primitif 2026 – budget principal ;
Vu la délibération n° DEL2025086 du 23 juin 2025 relative à l'attribution d'aides financières pour la destruction des nids de frelons asiatiques pour un montant de 80€ ;

Considérant ce qui suit :

La Ville de Rodez a décidé d'adopter un dispositif d'aides financières au bénéfice des administrés comprenant une participation forfaitaire de 80 euros par nid pour le traitement et la destruction d'un nid de frelons asiatiques sur le domaine privé.

Les dossiers déposés en 2026 s'appuient sur les critères en vigueur à partir du 1er janvier 2026.

Il est donc proposé d'attribuer une aide financière de 80 € à :
- M. Claude GARIBAL
- M. LAGAR Pierre
- M. ALVES Filipe
- M. BOUZAT Lilian
- Mme LAUR Véronique
- Mme LUBAN Corinne
- M. ROMIEU Romain

Le montant total s'élève à hauteur de 560 €.

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20261029-DEL2026178-DE
Reçu le 05/11/2026

La Commission Cadre de vie, Transition écologique, Patrimoine et Espace public a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 33 voix pour :

- approuve les aides financières attribuées aux différents administrés de la Ville de Rodez comme mentionné ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance	Le Maire
Signé : Ewan FILOE	Signé : Stéphane MAZARS
Acte dématérialisé	Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 5 novembre 2026
Transmise en Préfecture le 5 novembre 2026

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20261029-DEL2026178-DE
Reçu le 05/11/2026